



DE SANGOSSE 

Service HSE
12 mars 2019 | Agen

Commission de Suivi de Site Marquion (62)

 **Chiffres clés au 1^{er} septembre 2018 du Groupe DE SANGOSSE**

 **Bilan annuel suivant l'Article D125-34 du Code de l'Environnement :**

- ✓ Les actions réalisées pour la prévention des risques et leur coût
- ✓ Le bilan du système de gestion de la sécurité
- ✓ Les comptes rendus des incidents et accidents de l'installation
- ✓ Les comptes rendus des exercices d'alerte
- ✓ Le programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques
- ✓ La mention des décisions individuelles dont l'installation a fait l'objet

 **Informations diverses**



Qui sommes-nous ?

DE SANGOSSE est une entreprise spécialisée dans :

 la Protection des Cultures

 La Nutrition des Plantes

 le Contrôle des Nuisibles





Notre mission

Notre mission est de promouvoir la mise en œuvre de modèles agricoles plus compétitifs, respectueux de l'environnement et des utilisateurs, plus économes en eau et en énergie, afin de répondre aux enjeux alimentaires, aux aléas climatiques et aux défis environnementaux.

« Notre projet d'entreprise est lié à la vision
d'une **agriculture positive** moderne et durable »



DE SANGOSSE **développe, fabrique** et **commercialise** des produits et services dans **deux secteurs d'activité** :

CROP
222 M€

- Protection des Cultures
- Nutrition spécialisée des plantes
- Semences

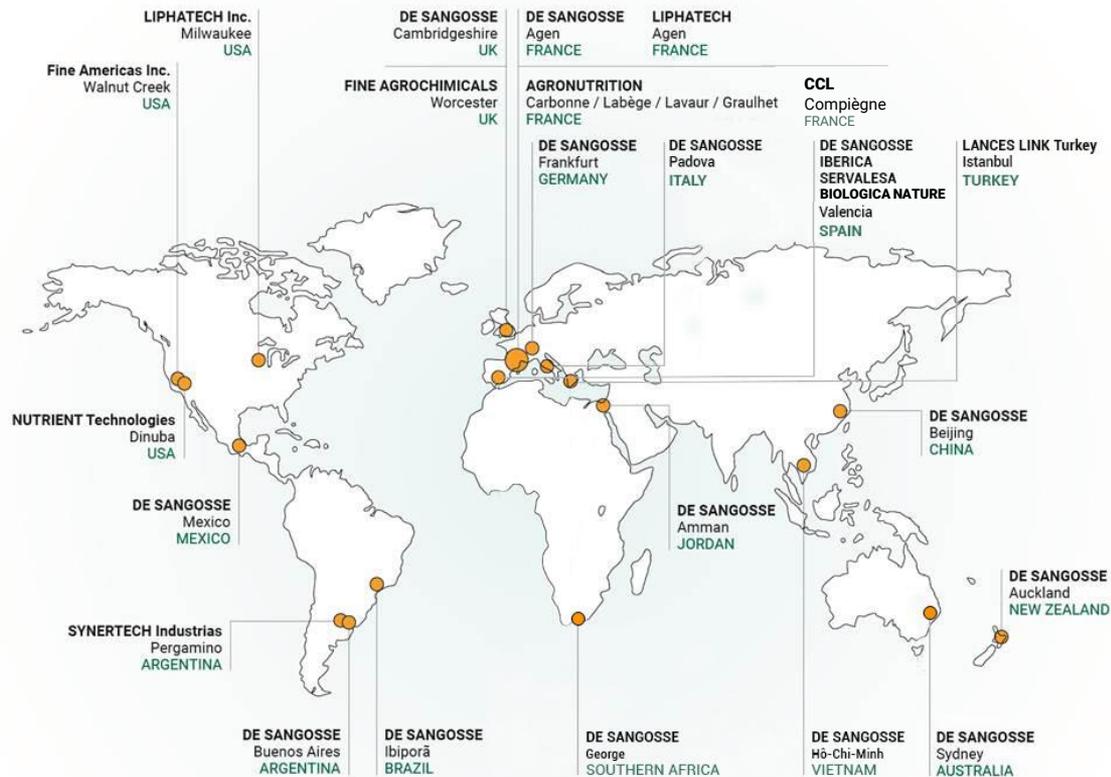


335 M€
—
CA 2017

NON CROP
113 M€

- Pest control
- Jardin

UN ANCRAGE TERRITORIAL FORT, UN RAYONNEMENT INTERNATIONAL



830
salariés

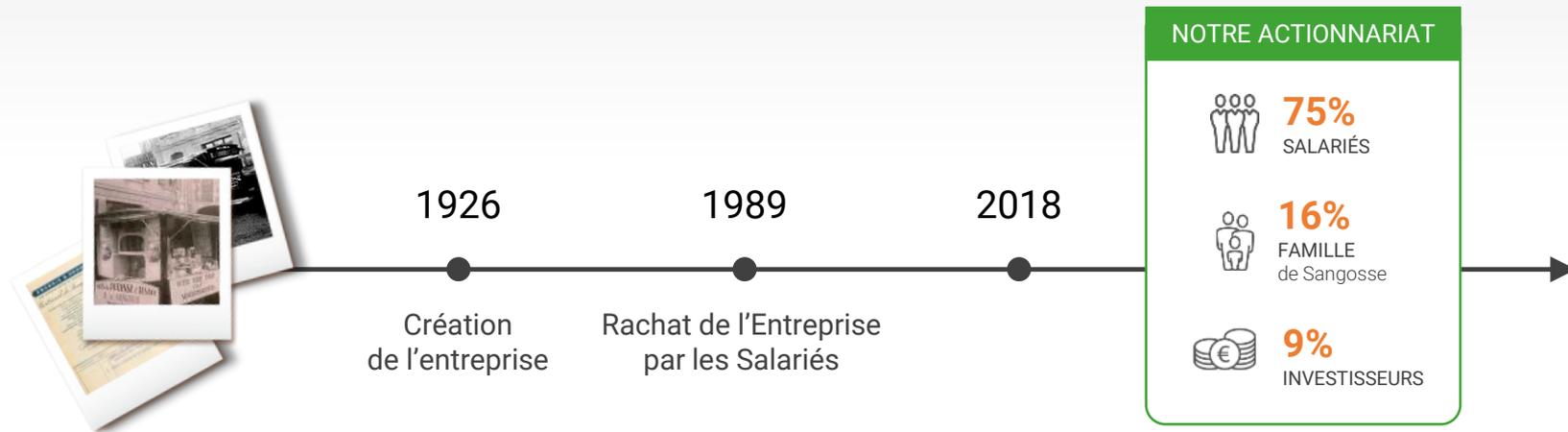


24
FILIALES
DANS 16 PAYS



DES PRODUITS
DANS PLUS DE
50 PAYS

UNE HISTOIRE, DES HOMMES, UN MODÈLE CAPITALISTIQUE UNIQUE



Les atouts de notre actionnariat

- Une **vision** à long terme, des orientations stratégiques stables et pérennes
- Une allocation prioritaire des ressources vers l'**innovation**
- Un **engagement** des salariés dans le projet d'entreprise
- Un fort **esprit entrepreneurial**

-  **Mise en service en 1999**
-  **Site logistique (3 000 m² stockage) : prestation pour tiers – produits à destination de l'agriculture (phytopharmaceutiques et semences)**
-  **4 personnes**
-  **Classement :**

Autorisation - Seveso seuil haut

2 tonnes de produits très toxiques (toxicité aigue 1)

450 tonnes de produits toxiques

1800 tonnes de produits toxiques pour l'environnement

-  **Etude :**
- ✓ Caractérisation de la combustion d'une palette d'anti-limaces (INERIS)

-  **Investissement :**
- ✓ *Pas d'investissement réalisé*

-  **Formation :**
- ✓ Interne : POI
 - ✓ Externe : incendie + recyclage obligatoire



Activité :

- ✓ Tonnage expédié : 5920 t (↘ 17%) ⇒ 11% des flux totaux sites logistiques
- ✓ Prestation pour tiers : 97 %



Consommation/production :

- ✓ Eau : 15 m³ ⇒ 5 % conso. totale sites logistiques
- ✓ Electricité : 81 MWh (↘ 3 %) ⇒ 5% conso. totale sites logistiques
- ✓ Gaz : 0,25 MWh (↗ 35 %) ⇒ 37% conso. totale sites logistiques
- ✓ Déchets dangereux (phytosanitaires) : 0,9 t
- ✓ Déchets non dangereux : 2 t
- ✓ Pas de rejet atmosphérique (hors chaudière)
- ✓ Pas de rejet d'effluent liquide

⇒ **Impact limité en fonctionnement normal**



Suivi des paramètres HSE :

7 paramètres suivis : 5 équipements IPS (détection incendie, groupe motopompe, RIA/extincteur, vanne confinement), + respect de l'AP + suivi des eaux

Équipements IPS : 2 écarts / objectif fixé par équipement

↳ RIA et sonde cuve eau

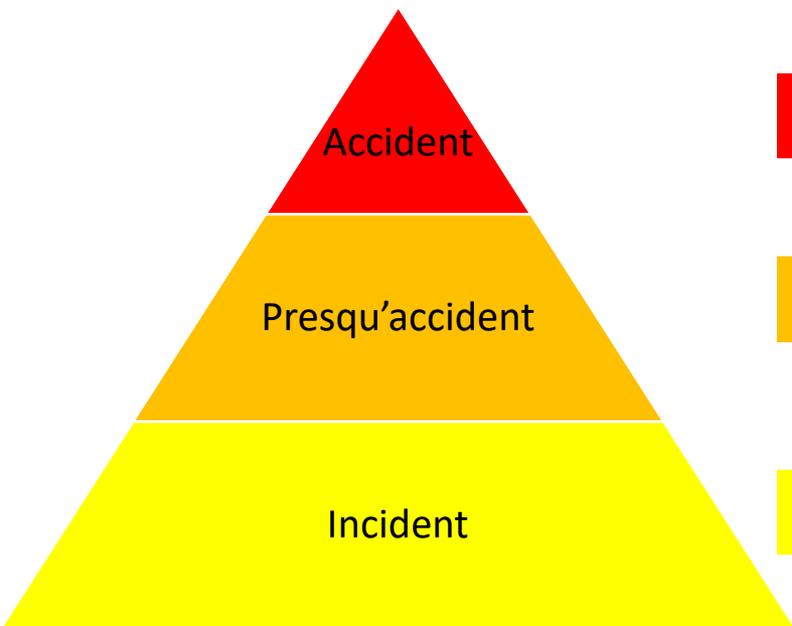
Respect autorisation de stockage :

0 écart / seuils fixés par l'arrêté préfectoral

Suivi des eaux souterraines (2 campagnes) et des eaux pluviales (1 campagne)

0 écart pour les pesticides $\Rightarrow < 2 \mu\text{g/L}$

0 écart pour les hydrocarbures $\Rightarrow < 1 \text{ mg/L}$



Site

Groupe

0

0

0

0

0

1



Détection incendie hors service (3 jours)

Accident Env.Sécurité
(Définition interne)



Exercice POI : 27 juin 2018

Déversement de produit (toxique aigu)

Point fort :

- Utilisation de la fiche de données de sécurité
- Communication

Points d'amélioration :

- Mise à jour fiche réflexe



Etude :



/



Investissement :

- ✓ Commande à distance sirène PPI
- ✓ Remplacement éclairage par technologie LED



Formation :

- ✓ Interne : ADR, risque chimique
- ✓ Externe : recyclage obligatoire



Inspections DREAL

✓ 09 avril 2018



Arrêtés Préfectoraux

✓ /



ET SI NOUS
CULTIVIONS
DEMAIN DÈS
AUJOURD'HUI ?